



Retrouvez tous les bulletins municipaux en ligne, sur le site de la commune "ville-thezyglimont.fr"

BULLETIN D'INFORMATION - MARS 2022

SITUATION EN UKRAINE

La situation dramatique que traverse l'Ukraine actuellement nous amène tous à vouloir faire un geste en faveur du peuple Ukrainien.

Aussi, la commune de Thézy-Glimont travaille de concert avec la ville d'Amiens et la préfecture de la Somme pour pouvoir apporter notre contribution. Trois solutions d'aide ont été identifiées : l'envoi de meubles ou vêtements, la proposition d'hébergements temporaires pour les réfugiés et l'aide financière.

Concernant l'aide financière, nous laissons les habitants qui souhaitent y participer envoyer directement leurs dons aux établissements suivants (validés par le gouvernement) :

- par chèque à l'ordre de « Croix Rouge Française – conflit Ukraine 2022 » à La Croix Rouge Française, CS 20011 – 59 895 Lille Cedex 9
- par chèque à la Fondation de France – Solidarité avec les Ukrainiens 60 590 Chantilly Cedex
- par paiement en ligne sur les sites internet unicef.fr, donner.unhcr.org (agence de Nations Unies pour les réfugiés), icrc.org (Croix Rouge), helloasso.com (aide médicale caritative France – Ukraine)

Pour les dons de vêtements (privilégier les vêtements chauds) et meubles ou pour les propositions d'hébergement, vous pouvez remplir le formulaire ci-dessous et le déposer en mairie. L'équipe municipale se chargera de faire le lien avec les services concernés pour organiser les formalités. Il est important de laisser votre numéro de téléphone afin de pouvoir être contacté pour la mise en œuvre effective de vos propositions.

Prénom : Nom :

Adresse :

N° de téléphone : Courriel :

Don de meubles : Oui Non Désignation :

Don de vêtements : Oui Non Désignation :

Proposition d'hébergement : Oui Non

Nombre de personnes pouvant être accueillies :

Possibilité d'héberger des enfants : Oui Non

Durée proposée d'hébergement :

Périodes : semaine complète week-end vacances scolaires autre :

INSCRIPTIONS A L'ECOLE

Les inscriptions pour la rentrée 2022-2023 doivent se faire avant le 4 avril 2022.

Les nouvelles inscriptions concernent les élèves âgés de 3 ans dans l'année civile (soit les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019).

Pour cela, un rendez-vous doit être pris avec l'école, soit par téléphone (03 22 34 02 48), soit par courriel (ce.0801082s@ac-amiens.fr) ou par ENT (pour les parents ayant un enfant déjà scolarisé).

CONCOURS DE PECHE

L'association « le nénuphar de Thézy » organise un concours de pêche individuelle à la truite à l'étang de Hailles le dimanche 27 mars 2022. Ce concours aura lieu de 09h30 à 12h30. Les truites seront partagées entre les pêcheurs à l'issue du concours et la pêche sera libre l'après-midi. Une canne sans moulinet par pêcheur avec un prêt de matériels possible. Une restauration sera disponible sur place.

Vous pouvez réserver votre place ou obtenir plus de renseignements en contactant Virginie Fournier (06 73 06 78 45) ou Daniel Fievet (06 07 50 63 44). La place sera enregistrée après réception des droits d'inscription de 15€.

HAUTS DE FRANCE PROPRES

Dimanche 20 mars, jour du printemps, aura lieu l'opération Hauts-de-France propres, menée conjointement par l'association « le nénuphar de Thézy » et la mairie de Thézy-Glimont. L'opération se déroulera de 09h00 à 12h00 et permettra de donner un coup de main à la nature à retrouver sa propreté en ramassant les déchets jetés sur les bords de nos routes. Des gants et sacs poubelles seront mis à votre disposition. Tout le monde est bienvenu, y compris les enfants. N'oubliez pas un gilet haute visibilité afin d'effectuer l'opération en toute sécurité.

Rendez-vous à 9h00 face à la mairie le 20 mars ! Venez nombreux !

REGLES DE STATIONNEMENT

Pour rappel, pour le bien et la sécurité de tous, le stationnement est interdit sur les trottoirs, notamment pour les poids-lourds et camping-car, et au droit des points d'eau incendie. Ce rappel semble nécessaire au regard des stationnements constatés dans la commune, malgré des rappels à l'ordre. Aussi, en cas d'abus répétés, des procès-verbaux seront dressés.